

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02552

Numéro SIREN : 444 553 937

Nom ou dénomination : 3 SUP EDITIONS

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/034515

3 SUP EDITIONS
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 61 rue de la Concorde 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 444 553 937 n° 2002 B 2552

de l'exercice clos le 30/09/2022

BILAN

ACTIF				
	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. Fonds commercial				
Immobilisations incorp. Autres				
Immobilisations corporelles	1 545	1 545		275
Immobilisations financières				
Total I : Actif immobilisé	1 545	1 545		275
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stocks - Marchandises	26 727		26 727	27 843
Av. et Ac. versés sur commandes				
Créances - Clients et comptes rattachés	27 043		27 043	23 807
Créances - Autres	6 043		6 043	2 301
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	75 277		75 277	79 103
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	135 090		135 090	133 054
Total général (I + II)	136 636	1 545	135 090	133 329

PASSIF			
	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)
	Net		Net
Capital social ou individuel	20 000		20 000
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	2 042		2 042
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	29 749		40 448
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I : Capitaux propres	51 792		62 490
Total II : Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	25 326		27 652
Autres dettes	57 972		43 187
Produits constatés d'avance			
Total III : Dettes	83 299		70 839
Total général (I + II + III)	135 090		133 329

JDA

3 SUP EDITIONS
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 61 rue de la Concorde 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 444 553 937 n° 2002 B 2552

de l'exercice clos le 30/09/2022

COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT COMPTABLE	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)
Ventes de marchandises	107 668	92 638
Production vendue - Biens		
Production vendue - Services	2 322	2 197
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		10 000
Autres produits	116	33
Total I : Produits d'exploitation	110 106	104 869
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	38 765	25 406
Variation de stock (marchandises)	1 117	-6 958
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matière première et approvisionnement)		
Autres charges externes	20 633	20 829
Impôts, taxes et versements assimilés	5 538	2 080
Rémunérations du personnel		
Charges sociales	10 231	14 546
Dotations aux amortissements	275	297
Dotations aux provisions		
Autres charges	3 799	8 221
Total II : Charges d'exploitation	80 357	64 421
Résultat d'exploitation (I - II)	29 749	40 448
Total III Produits financiers		
Total IV Produits exceptionnels		
Total V Charges financières		
Total VI Charges exceptionnelles		
Total VII Impôts sur les bénéfices		
Bénéfices ou pertes (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))	29 749	40 448

JDA
[Signature]

3 SUP EDITIONS
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 61 rue de la Concorde 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 444 553 937 n° 2002 B 2552

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt et trois,
Le 30 mars 2023,
à onze heures,

Au siège social à TOULOUSE,

Le soussigné Jean-Denis ACHARD, associé unique et gérant de la société 3 SUP EDITIONS, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jean-Denis ACHARD, a établi et arrêté les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées au sein du présent procès-verbal.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Cotisations sociales de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 29 749,40 Euros**.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

1

DEUXIEME DECISION

L'associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le **30/09/2022** font apparaître **un bénéfice de 29 749,40** Euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Au Compte-courant de l'Associé Unique pour un montant de **29 749,40** Euros.

TROISIEME DECISION

L'associé Unique prend acte et approuve la convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce qu'il a passé avec la société au cours de l'exercice écoulé, lesquelles seront portées au registre des décisions de l'Associé Unique et qui sont les suivantes :

- Cotisations sociales de Monsieur Jean-Denis ACHARD, Gérant & Associé Unique

Au cours de l'exercice écoulé, la société a pris en charge les cotisations sociales obligatoires de Monsieur Jean-Denis ACHARD à hauteur de **9 375,00** Euros.

QUATRIEME DECISION

Pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2022, l'Associé Unique décide de maintenir la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires de Jean-Denis ACHARD, Gérant.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Associé Unique & Gérant
Jean-Denis ACHARD